



MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGÈLE-DE-MÉRICI

23, rue de la Fabrique

Sainte-Angèle-de-Mérici (Québec) G0J 2H0

Téléphone : 418 775-7733 Télécopieur : 418 775-5722

<http://municipalite.sainte-angele-de-merici.qc.ca>

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du 3 septembre 2019, tenue à 20 h 00 à la salle du conseil de l'édifice municipal, sise au 23, rue de la Fabrique, Sainte-Angèle-de-Mérici.

Sont présents :	Monsieur	Michel Côté	Maire
	Madame	Dolorès Bélanger	Conseillère, siège no 1
	Madame	Myleine Gauthier	Conseillère, siège no 2
	Madame	Francine Bezeau	Conseillère, siège no 3
	Madame	Marie-France Dupont	Conseillère, siège no 4
	Monsieur	Réginald Dionne	Conseiller, siège no 5
			Siège no 6, vacant

Madame Annie Fraser, directrice-générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

19-09-201 Sur la proposition de madame Marie-France Dupont, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour suivant.

Adoptée

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3. ADMINISTRATION

3.1. NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DU CA DE L'OH DE LA MITIS

3.2. AVIS DE MOTION POUR LE RÈGLEMENT 2019-06-MODIFICATION DU RÈG 2015-06

3.3. ACCEPTER LA FORMATION DU COLLOQUE DE ZONE DU 11 SEPTEMBRE 2019

4. TRÉSORERIE

4.1. PRÉSENTATION DES RAPPORTS DE DÉPENSES

4.1.1. *Liste des dépenses incompressibles payées en août 2019 (annexe 1)*

4.1.2. *Rémunération des employés municipaux et des élus*

4.1.3. *Engagements des dépenses*

4.1.4. *Autorisation de paiement des dépenses (annexe 2)*

4.1.5. *Suivi des dépenses en lien avec le budget 2019*

4.2. ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE LA MRC DE LA MITIS AU SUJET D'UNE ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LA TECQ 2019-2023

5. TRAVAUX MUNICIPAUX

5.1. DÉLÉGATION DE POUVOIR EN RAPPORT AVEC LA VOIRIE ET LE GARAGE MUNICIPAL

5.2. ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR LE FAUCHAGE DES BORDS DE RANG

- 5.3. ACCEPTATION DE PARTICIPER À L'APPEL D'OFFRES LANCÉ PAR LA FQM
- 5.4. ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR LE LAVAGE DE VITRES
- 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 7. URBANISME
 - 7.1. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 27 JUIN 2019 AINSI QUE CELLE DU 15 AOÛT 2019
 - 7.2. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE/18, RUE LANGLAIS, LOT 5 813 344 DU CADASTRE DU QUÉBEC
- 8. LOISIRS ET CULTURE
 - 8.1. VERSEMENT DU MOIS DE SEPTEMBRE ET NOVEMBRE DES LOISIRS DE STE-ANGÈLE
- 9. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 9.1. ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR DEUX POUBELLES À LA HALTE-ROUTIÈRE ET DEUX CENDRIERS POUR SALLE PAROISSIALE ET BUREAU MUNICIPAL
 - 9.2. AUTORISER LA FORMATION EN EAUX USÉES DE DEUX EMPLOYÉS MUNICIPAUX
 - 9.3. AUTORISER LA FORMATION EN EAU POTABLE DE DEUX EMPLOYÉS MUNICIPAUX
 - 9.4. AUTORISATION POUR UN BUDGET FORFAITAIRE DE 5 H AVEC FILTRUM
- 10. PÉRIODE DE QUESTIONS
 - 10.1. REMERCIEMENT À LA MUNICIPALITÉ ET DÉPÔT DU BILAN FINANCIER ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET L'ORGANISATION DES FÊTES DU 150^E
- 11. VARIA
- 12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

- 19-09-202 Sur la proposition de madame Marie-France Dupont, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2019.

Adoptée

3. ADMINISTRATION

3.1. NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DU CA DE L'OH DE LA MITIS

- 19-09-203 Sur la proposition de madame Francine Bezeau, il est résolu à l'unanimité des conseillers de nommer Rosella Lévesque-Hudon représentant(e) au sein du CA de l'Office d'Habitation de la Mitis.

Adoptée

3.2. AVIS DE MOTION POUR LE RÈGLEMENT 2019-06-MODIFICATION DU RÈG 2015-06

Avis de motion du règlement 2019-06 est donné et déposé par monsieur Réginald Dionne que lors de la séance ordinaire du 7 octobre 2019 ce règlement sera adopté. Celui-ci modifie le règlement numéro 2015-06 concernant les animaux sur le territoire.

LES OBJECTIFS DU PRÉSENT RÈGLEMENT SONT : de préciser le nombre d'animaux pouvant être gardés sur chaque propriété, selon le type d'usage du terrain et d'encadrer la garde et l'élevage de poules à l'intérieur du périmètre urbain.

3.3. ACCEPTER LA FORMATION DU COLLOQUE DE ZONE DU 11 SEPTEMBRE 2019

19-09-204 Sur la proposition de madame Marie-France Dupont, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter que la directrice-générale puisse faire le Colloque de zone de l'ADMQ qui se tiendra le 11 septembre 2019 au Centre multifonctionnel de Lac-au-Saumon au montant de 85 \$ et de défrayer les frais de déplacement qui en découle.

Adoptée

4. TRÉSORERIE

4.1. PRÉSENTATION DES RAPPORTS DE DÉPENSES

4.1.1. Liste des dépenses incompressibles payées en août 2019 (annexe 1)

4.1.2. Rémunération des employés municipaux et des élus

<u>DATE</u>	<u>À L'ORDRE DE</u>	<u>MONTANT</u>
SEPT. 2019	Rémunération (brute) employés et élus municipaux (28 juillet au 31 août 2019)	37 032.67 \$

Adoptée

4.1.3. Engagements des dépenses

19-09-205 Sur la proposition de madame Myleine Gauthier, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'engager les dépenses suivantes pour un montant total de 6 146 \$, taxes en sus.

1.	ADMINISTRATION	
	Divers	100.00 \$
	TOTAL D'ADMINISTRATION :	100.00 \$
2.	VOIRIE	
	DIABLE POUR TRANSPORTER DES CHAISES	150,00 \$
	GRAVIER 0 – ¾ (45 \$/VOYAGE)	~2 500,00 \$
	POMPE À GRAISSE PNEUMATIQUE ET 15 GALLONS DE GRAISSE	1 500,00 \$
	CASIERS DE MÉTAL POUR LE GARAGE – 6 PORTES (55 \$/PORTE)	350,00 \$
	BOULONS ET ÉCROUS	500,00 \$
	PRODUITS MÉNAGERS ET GANTS	300,00-\$
	TUYAU BÉTON 36" X 8" (CARRIÈRE)	246,00 \$
	DIVERS	500,00 \$
	TOTAL VOIRIE :	6 046,00 \$
	TOTAL ENGAGEMENT DE DÉPENSES DE SEPTEMBRE 2019:	6 146,00 \$

Adoptée

4.1.4. Autorisation de paiement des dépenses (annexe 2)

19-09-206

Sur la proposition de madame Marie-France Dupont, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement des dépenses, au montant de 72 932.08 \$. (Annexe 2)

Adoptée

4.1.5. Suivi des dépenses en lien avec le budget 2019

Suivi du budget et Dépenses						
Août 2019						
Charges						
				Budget	Dépenses	%
ADM générale						
	Conseil			64 976.00 \$	39 824.68 \$	61.29 %
	Application de la loi			142.00 \$	94.58 \$	66.61%
	Gestion financière et administrative			196 587.00 \$	128 035.71 \$	65.13 %
	Greffe			4 030.00 \$	0.00 \$	0 %
	Évaluation			52 293.00 \$	27 111.08 \$	51.84 %
	Gestion personnel			21 465.00 \$	12 399.08 \$	57.76 %
	Autres			17 152.00 \$	14 025.55 \$	81.77 %
ADM générale (moyenne utilisée)				356 645.00 \$	221 490.68 \$	62.10 %
Sécurité publique						
	Police			47 500.00 \$	22 947.00 \$	48.31 %
	Sécurité incendie			74 481.00 \$	26 100.05 \$	35.04 %
	Sécurité civile			4 730.00 \$	4 426.06 \$	93.57 %
Sécurité publique (moyenne utilisée)				126 711.00 \$	53 473.11 \$	42.20 %
Transport						
	Voirie municipale			257 699.00 \$	158 656.13 \$	61.57 %
	Enlèvement de la neige			236 100.00 \$	174 123.84 \$	73.75 %
	Éclairage des rues			10 500.00 \$	5 005.90 \$	47.68 %
	Circulation et stationnement			0.00 \$	0.00 \$	0%
	Transport collectif			13 827.00 \$	9 217.74 \$	66.66 %
Transport (moyenne utilisée)				518 126.00 \$	347 003.61 \$	66.97 %
Hygiène du milieu						
	Approvisionnement et traitement de l'eau			10 511.00 \$	4 513.00 \$	42.94 %
	Réseau distribution de l'eau			19 510.00 \$	12 536.57 \$	64.26 %
	Traitement eaux usées			27 367.00 \$	15 311.34 \$	55.95 %
	Réseau d'égouts			18 115.00 \$	8 130.96 \$	44.89 %
	Matières résiduelles			115 000.00 \$	78 402.82 \$	68.18 %
Hygiène du milieu (moyenne utilisée)				190 503.00 \$	118 894.69 \$	62.41 %
Santé et bien-être				8 000.00 \$	0.00 \$	0 %
Aménagement, urbanisme et zonage				37 740.00 \$	14 909.98 \$	39.51 %
Promotion et développement économique				3 479.00 \$	1 519.02 \$	43.66 %
Aménagement, urbanisme et développement (moyenne utilisée)				41 219.00 \$	16 429.00 \$	39.86 %
Loisirs, Halte routière, culture						
Salle paroissiale				22 200.00 \$	8 517.57 \$	38.37 %
Loisirs				30 250.00 \$	18 019.24 \$	59.57 %
Loisirs inter municipal				46 302.00 \$	9 321.76 \$	20.13 %
Halte routière				3 050.00 \$	2 752.91 \$	90.26 %
Autres				29 451.00 \$	9 634.00 \$	32.71 %
Loisirs, Halte routière (moyenne utilisée)				131 253.00 \$	48 245.48 \$	36.76 %
Activités culturelles						
Bibliothèque - 1er étage				11 027.00 \$	1 733.07 \$	15.72 %
Centre multiculturel - 2ème étage				17 225.00 \$	62 150.62 \$	360.82 %
Activités culturelles (moyenne utilisée)				28 252.00 \$	63 883.69 \$	226.12 %

Frais de financement			
Intérêts	18 981.00 \$	7 029.20 \$	37.03 %
Autres frais de financement	10 000.00 \$	7 447.10 \$	74.47 %
Total des frais de financement	28 981.00 \$	14 476.30 \$	49.95 %
Total des charges	1 429 690.00 \$	883 896.56 \$	63.89 %
Affectations			
Activités d'investissement			
Achat camions et équipements	30 000.00 \$	37 599.43 \$	125.33 %
Bibliothèque & Centre multiculturel	0.00 \$	0.00 \$	0.00 %
Édifice municipal	10 000.00 \$	0.00 \$	0.00 %
Salle communautaire	9 500.00 \$		
Aqueduc	0.00 \$	69 319.09 \$	
Égouts	0.00 \$	0.00 \$	
Chemin local 1 & 2	0.00 \$	4 137.61 \$	
Érosion - Chemin du Portage	0.00 \$	10 622.77 \$	
Total activités d'investissement	49 500.00 \$	121 678.90 \$	245.82 %
Excédent (Déficit) accumulé			
Remboursement en capital-Mun	46 655.00 \$	115 903.14 \$	248.43 %
Remboursement en capital-Gouv	93 445.00 \$	0.00 \$	
Total excédent (Déficit) accumulé	140 100.00 \$	115 903.14 \$	82.73 %
Total des affectations	189 600.00 \$	237 582.04 \$	125.31 \$

4.2. ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE LA MRC DE LA MITIS AU SUJET D'UNE ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LA TECQ 2019-2023

19-09-207 Sur la proposition de monsieur Réginald Dionne, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de service de la MRC-de la Mitis au montant de 3 069 \$, taxes en sus pour de l'assistance dans la TECQ 2019-2023.

Adoptée

5. TRAVAUX MUNICIPAUX

5.1. DÉLÉGATION DE POUVOIR EN RAPPORT AVEC LA VOIRIE ET LE GARAGE MUNICIPAL

19-09-208 Sur la proposition de madame Myleine Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder une délégation de pouvoir d'un montant de 1 600 \$ qui sera divisé de façon égale soit : 800 \$ au chef d'équipe en lien avec la voirie ainsi que 800 \$ à l'opérateur-mécanicien en lien avec le garage/mécanique.

Adoptée

5.2. ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR LE FAUCHAGE DES BORDS DE RANG

19-09-209 Sur la proposition de madame Dolorès Bélanger, il est résolu à la majorité des conseillers d'accepter la soumission de Luc Bérubé au montant de 850 \$, taxes en sus pour effectuer le fauchage des bords de rang de la Municipalité.

Madame Francine Bezeau, conseillère, siège no 3 vote contre.

Adoptée

5.3. ACCEPTATION DE PARTICIPER À L'APPEL D'OFFRES LANCÉ PAR LA FQM

ENTENTE ET AUTRES FORMALITÉS DÉCOULANT DE L'APPEL D'OFFRES POUR L'OCTROI D'UN CONTRAT DE FOURNITURE DE LUMINAIRE DE RUE AU DEL AVEC SERVICE CONNEXES POUR LE BÉNÉFICE DES MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT QUE l'article 14.7.1 du *Code municipal* prévoit qu'une municipalité peut conclure avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM) une entente ayant pour but l'achat de matériel ou de matériaux, l'exécution de travaux ou l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fourniture de services par la FQM au nom de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a adopté une Politique de gestion contractuelle pour l'adjudication de contrats dans le cadre de regroupements d'achats comme c'est le cas en l'espèce;

CONSIDÉRANT QUE dans le respect de sa politique de gestion contractuelle, la FQM a lancé un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL incluant l'installation ainsi que des services d'analyse écoénergétique et de conception (ci-après l'« Appel d'offres») au bénéfice des municipalités;

CONSIDÉRANT QU' Énergère inc. a déposé la soumission ayant obtenu le pointage le plus élevé et s'est vue adjudger un contrat conforme aux termes et conditions de l'Appel d'offres, la FQM étant responsable de l'exécution de ce contrat (ci-après le « Contrat »);

CONSIDÉRANT QUE pour bénéficier des termes et conditions du Contrat, la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici doit conclure une entente avec la FQM ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici souhaite bénéficier des termes et conditions du Contrat intervenu entre la FQM et Énergère :

CONSIDÉRANT QUE la FQM accepte de signer une entente avec la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici pour que cette dernière puisse adhérer au Contrat ;

19-09-210 Il est proposé par monsieur Réginald Dionne et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici participe à l'Appel d'offres lancé par la FQM et bénéficie des termes et conditions découlant du Contrat et, à cette fin, y adhère;

QUE Michel Côté, maire, soit autorisé(e) à signer une entente avec la FQM lui permettant d'adhérer au Contrat ;

QUE Annie Fraser, directrice-générale et secrétaire-trésorière, soit autorisé(e) à requérir la réalisation, pour le compte de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici, de l'analyse d'opportunité et, le cas échéant, de l'analyse de faisabilité prévues à l'Appel d'offres;

QUE le directeur général ou toute personne qu'il désigne soit autorisé à transmettre tout document ou effectuer toute formalité découlant de l'entente à être signé avec la FQM, de l'Appel d'offres ou du Contrat.

Adoptée

5.4. ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR LE LAVAGE DE VITRES

19-09-211 Sur la proposition de madame Myleine Gauthier, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de la compagnie Nettoyage P. Beaulieu enr. au montant de 229.95 \$, taxes incluses pour le lavage de vitre du bureau municipal à l'extérieur.

Adoptée

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. URBANISME

7.1. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 27 JUIN 2019 AINSI QUE CELLE DU 15 AOÛT 2019

Dans la séance du 3 septembre 2019, le dépôt des deux procès-verbaux du Comité consultatif d'Urbanisme du 27 juin et du 15 août 2019 ont été déposés.

7.2. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE/18, RUE LANGLAIS, LOT 5 813 344 DU CADASTRE DU QUÉBEC

La décision sur cette demande avait été reportée lors de la séance du 8 juillet 2019 puisque le comité consultatif n'avait pas fourni sa recommandation.

La demande de dérogation mineure vise à permettre la construction d'un garage dont les dimensions (superficie et hauteur) excéderaient les dimensions maximales prévues au règlement de zonage.

La dérogation mineure, si elle était accordée, permettrait la construction d'un garage de 24pi x 40pi (superficie de 89.19 m²) alors que le règlement permet un maximum de 81 m² (équivalent à 24pi x 36pi) et d'une hauteur de 20pi alors que la maison a une hauteur de 15pi. Le règlement indique que la hauteur du bâtiment ne doit pas dépasser 20pi et ne doit pas dépasser la hauteur du bâtiment principal.

Après échanges et discussions, le conseil formule la résolution suivante :

- CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du CCU;
- CONSIDÉRANT QUE** la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;
- CONSIDÉRANT QUE** la dérogation demandée est jugée comme mineure dans le contexte;
- CONSIDÉRANT** les besoins d'espace du demandeur;
- CONSIDÉRANT** les grandes dimensions du terrain, plus particulièrement en cour arrière;
- CONSIDÉRANT QUE** la dérogation ne causera aucun préjudice à la jouissance du droit de propriété par les voisins, puisque les habitations voisines sont à bonne distance;
- CONSIDÉRANT QUE** le terrain en cour arrière est plus bas de 1 m que le terrain de la maison, atténuant ainsi l'impact de la hauteur du garage dépassant la hauteur de la résidence;
- CONSIDÉRANT QUE** le projet respectera les autres dispositions des règlements d'urbanisme;

POUR CES MOTIFS

19-09-212 Il est proposé par madame Marie-France Dupont et appuyé par monsieur Réginald Dionne et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la dérogation mineure telle que demandée et ce, sans autres conditions.

Adoptée

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1. VERSEMENT DU MOIS DE SEPTEMBRE ET NOVEMBRE DES LOISIRS DE STE-ANGÈLE

19-09-213 Sur la proposition de madame Marie-France Dupont, il est résolu à l'unanimité des conseillers de verser les deux derniers versements (Sept. et Nov.) de la subvention au loisir de Ste-Angèle de manière anticipé en contrepartie les Loisirs de Ste-Angèle remettront le dernier bilan des dépenses et revenus de leurs activités.

Adoptée

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1. ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR DEUX POUBELLES À LA HALTE-ROUTIÈRE ET DEUX CENDRIERS POUR SALLE PAROISSIALE ET BUREAU MUNICIPAL

19-09-214 Sur la proposition de madame Myleine Gauthier, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de la compagnie Dickner pour deux poubelles fixées au mur à la halte-routière au montant de 259,98 \$, taxes en sus ainsi que deux cendriers sur pied au montant de 178,98 \$, taxes en sus.

Adoptée

9.2. AUTORISER LA FORMATION EN EAUX USÉES DE DEUX EMPLOYÉS MUNICIPAUX

19-09-215 Sur la proposition de monsieur Réginald Dionne, il est résolu à la majorité des conseillers d'autoriser le défraiement des coûts de 5 600 \$, taxes en sus de la formation pour le traitement des eaux usées du **Collège Shawinigan** du 10 septembre au 12 novembre 2019 pour les employés numéros 02-0014 et 03-0013 ainsi que les frais de déplacement et autres frais encourus pour les deux (2) journées pratique obligatoire au **Collège Shawinigan**. Pour l'employé numéro 02-0014 il est aussi convenu de payer à Emploi-Québec les frais de 115 \$ pour l'obtention du certificat d'apprenti.

Mesdames Bélanger et Bezeau, conseillères, siège no 1 et 3 votent contre.

Adoptée

9.3. AUTORISER LA FORMATION EN EAU POTABLE DE DEUX EMPLOYÉS MUNICIPAUX

19-09-216 Sur la proposition de madame Marie-France Dupont, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le défraiement des coûts de 6 350 \$, taxes en sus de la formation **OTUND-FD (Traitement d'eau souterraine avec filtration ou sans filtration/ réseau de distribution)** pour les employés numéros 02-0014 et 02-0001 prévue en Avril prochain dans la région du **Bas-St-Laurent/Gaspésie** offert par le **Cégep de Saint-Laurent** ainsi que les frais de séjour qui en découlent. Pour ces employés, des frais de 115 \$ par personnes seront payés à Emploi-Québec pour l'obtention de leurs certificats d'apprentis.

Mesdames Bélanger et Bezeau, conseillères, siège no 1 et 3 votent contre.

Adoptée

9.4. AUTORISATION POUR UN BUDGET FORFAITAIRE DE 5 H AVEC FILTRUM

19-09-217 Sur la proposition de madame Myleine Gauthier, il est résolu—à l'unanimité des conseillers d'allouer 5 h à 110 \$/h pour un total de 550 \$, taxes en sus à Filtrum pour un soutien ponctuel à la cueillette d'information nécessaire pour respecter nos obligations en eau potable et eaux usées.

Adoptée

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

10.1. REMERCIEMENT À LA MUNICIPALITÉ ET DÉPÔT DU BILAN FINANCIER ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET L'ORGANISATION DES FÊTES DU 150^e

Madame Carole Ferraris remercie les représentants de la Municipalité pour leurs implications dans les fêtes du 150^e. Par transparence, elle profite de l'occasion pour déposer la reddition de compte au membre du conseil qui présente le bilan financier entre la Municipalité et l'organisation des fêtes du 150^e.

11. VARIA

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

19-09-218 Sur la proposition de madame Myleine Gauthier, il est résolu à l'unanimité des conseillers de levée la séance, il est 20 h 37, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée




Michel Côté, maire



Annie Fraser, directrice-générale &
Secrétaire-trésorière

Je, Michel Côté, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



Michel Côté, maire

DATE	#PRE	\$PRELEV	#G/L BAUQ	TAXE	TOTAL	REPARTITIONS					
#FACTURE		MONTANT	ESCOMPTE	#G/L-C/F	#G/L-ESC	#G/L-DEP	\$DEPENSE	TPS/TVH	TVP	RECL.TAXE	DEP.NET
BELL50 BELL MOBILITÉ INC.											
31-08-19	413	19.50-	54 11200 000								
AOÛT2019		19.50	.00	55 13100 000							
HYDR50 HYDRO-QUEBEC											
31-08-19	414	141.54-	54 11200 000								
615402082339		141.54	.00	55 13100 000							
HYDR50 HYDRO-QUEBEC											
31-08-19	415	64.31-	54 11200 000								
615402082340		64.31	.00	55 13100 000							
HYDR50 HYDRO-QUEBEC											
31-08-19	416	683.39-	54 11200 000								
621702065666		683.39	.00	55 13100 000							
HYDR50 HYDRO-QUEBEC											
31-08-19	417	1,533.79-	54 11200 000								
668502246199		1,533.79	.00	55 13100 000							
MINI50 MINISTERE DU REVENU DU QUEBEC											
31-08-19	418	7,673.18-	54 11200 000								
JUILLET 2019		7,673.18	.00	55 13100 000							
RECE50 RECEVEUR GENERAL DU CANADA											
31-08-19	419	3,298.00-	54 11200 000								
JUILLET 2019		3,298.00	.00	55 13100 000							
TELU50 TELUS QUEBEC											
31-08-19	420	68.13-	54 11200 000								
AOÛT2019		68.13	.00	55 13100 000							
TELU50 TELUS QUEBEC											
31-08-19	421	712.21-	54 11200 000								
AOÛT2019		712.21	.00	55 13100 000							
VISA50 SERVICES DE CARTES DESJARDINS											
31-08-19	422	60.00-	54 11200 000								
26082019		60.00	.00	55 13100 000							

10 PRELEV.		14,254.05-					.00				
TOT. FACT.		14,254.05	.00				.00	.00	.00	.00	.00

SOMMAIRE DES REPARTITIONS

G/L #	DATE/COMPT	DESCRIPTION	MONTANT	TOTAL
-------	------------	-------------	---------	-------

DATE 31-08-2019 13:21:01
 IMPRIME LE: 30-08-2019
 MUN. STE-ANGELE-DE-MERICI

JOURNAL DES DEBOURSES

PAGE 7

PERIODE: 2019 - 8

#SEQ JOURNAL: 696

DATE	#PRE	\$PRELEV	#G/L BAIQ	TAXE	TOTAL	REPARTITIONS					
#FACTURE		MONTANT	ESCOMPTE	#G/L-C/F	#G/L-ESC	#G/L-DEP	SDEPENSE	TPS/TVH	TVP	RECL.TAXE	DEP.NET
	C 54	11200 000		BANQUE - COMPTE GENERAL							14,254.05-
	C 55	13100 000		FOURNISSEURS							14,254.05
				*** TOTAL ***							.00

DATE 31-08-2019 13:21:00
 IMPRIME LE: 30-08-2019
 MUN. STE-ANGELE-DE-MERICI

JOURNAL DES DEBOURSES

PERIODE: 2019 - B

#SEQ JOURNAL: 695

DATE	#CHO	SCHEQUE MONTANT	#G/L BAIQ ESCOMPTE	TAXE	TOTAL	REPARTITIONS				
				#G/L-C/F	#G/L-ESC	#G/L-DEP	SDEPENSE	TPS/TVH	TVP	RECL.TAXE
BIOL50 LABORATOIRE BSL INC.										
29-08-19	6858	579.47-	54 11200 000							
	074661	220.75	.00	55 13100 000						
	074662	358.72	.00							
BELL25 BELL MOBILITE INC.										
29-08-19	6859	51.97-	54 11200 000							
	AOÛT 2019	51.97	.00	55 13100 000						
DERY50 DERY TELECOM INC.										
29-08-19	6860	33.92-	54 11200 000							
	01SEPT2019	33.92	.00	55 13100 000						
ENTR80 LES ENTREPRISES LANDRY INC.										
31-08-19	6861	4,569.39-	54 11200 000							
	4621	4,569.39	.00	55 13100 000						
EQUI25 HORTRAX QUEBEC INC.										
31-08-19	6862	365.85-	54 11200 000							
	1290166	365.85	.00	55 13100 000						
FRASER50 ANNIE FRASER										
31-08-19	6863	102.11-	54 11200 000							
	14-08-2019	33.12	.00	55 13100 000						
	CELLAOÛT2019	68.99	.00							
GROB50 GROUPE BOUFFARD										
31-08-19	6864	6,115.29-	54 11200 000							
	0000131181	5,199.72	.00	55 13100 000						
	0000131930	915.57	.00							
IMPR50 IMPRESSION NOUVELLE IMAGE										
31-08-19	6865	50.80-	54 11200 000							
	283408	50.80	.00	55 13100 000						
META10 METAL DU GOLFE										
31-08-19	6866	670.30-	54 11200 000							
	10930	670.30	.00	55 13100 000						
META75 METALIUM DIVISION RIMOUSKI										
31-08-19	6867	94.33-	54 11200 000							
	RPRIM-161151	94.33	.00	55 13100 000						
MRCM50 MRC DE LA MITIS										
31-08-19	6868	13,298.48-	54 11200 000							
	36072	695.57	.00	55 13100 000						
	36092	8,329.83	.00							
	36103	26.88	.00							

DATE	#CHQ	SCHEQUE	#G/L BANQ	TAXE	TOTAL	REPARTITIONS					
						#G/L-DEP	\$DEPENSE	TPS/TVH	TVP	RECL.TAXE	DEP.NET
#FACTURE		MONTANT	ESCOMPTE	#G/L-C/F	#G/L-ESC						
36121		280.74	.00								
36154		3,376.68	.00								
36155		588.78	.00								
PROM25 PROMOTEK											
31-08-19	6869	199.24	54 11200 000								
	5552	7.65	.00	55 13100 000							
	5553	191.59	.00								
PHOB50 PHOBEC INDUSTRIEL INC.											
31-08-19	6870	26.38	54 11200 000								
	347360	26.38	.00	55 13100 000							
PLAB50 P. LABONTÉ & FILS											
31-08-19	6871	659.85	54 11200 000								
	204134	659.85	.00	55 13100 000							
PURO50 PUROLATOR COURIER LTD											
31-08-19	6872	16.28	54 11200 000								
	442197290	5.50	.00	55 13100 000							
	442255527	10.78	.00								
ROYJ50 ROY JACQUES											
31-08-19	6873	321.93	54 11200 000								
	553387	321.93	.00	55 13100 000							
REGI75 AVIS DE MUTATION											
31-08-19	6874	8.00	54 11200 000								
	201902037558	8.00	.00	55 13100 000							
REGI75 AVIS DE MUTATION											
31-08-19	6874	8.00	54 11200 000								
NOTE: Mauvaise impression											
	201902037558	8.00	.00	55 13100 000							
REGI75 AVIS DE MUTATION											
31-08-19	6875	8.00	54 11200 000								
	201902037558	8.00	.00	55 13100 000							
XERO50 XEROX CANADA LTEE											
31-08-19	6876	623.86	54 11200 000								
	F54570928	490.49	.00	55 13100 000							
	L39657761	133.37	.00								
CARQ50 LES DISTRIBUTIONS M.M.T. INC.											
31-08-19	6877	149.91	54 11200 000								
	6036-384035	69.63	.00	55 13100 000							

DATE 31-08-2019 13:21:00
 IMPRIME LE: 30-08-2019
 MUN. STE-ANGELE-DE-MERICI

JOURNAL DES DEBOURSES

PAGE 4

PERIODE: 2019 - 8

#SEQ JOURNAL: 695

DATE	#CHQ	SCHEQUE	#G/L BAIQ	TAXE	TOTAL	REPARTITIONS										
						#FACTURE	MONTANT	ESCOMPTE	#G/L-C/F	#G/L-ESC	#G/L-DEP	\$DEPENSE	TPS/TVH	TVP	RECL.TAXE	DEP.NET
6036-386155		20.64	.00													
6036-386865		59.64	.00													
COMM50 COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES																
31-08-19	6878	163.58-	54 11200 000													
2019-08-06		163.58	.00	55 13100 000												
ADM50 ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNI DU QUÉBE																
30-08-19	6879	85.00-	54 11200 000													
2019-09		85.00	.00	55 13100 000												
ATEL50 ATELIERS DE RENOVATION RP LTEE																
30-08-19	6881	949.29-	54 11200 000													
	13.59	13.59	.00	55 13100 000												
	0782033	260.49	.00													
	0782145	103.07	.00													
	0782171	10.12	.00													
	0782248	358.11	.00													
	1117134	5.27	.00													
	1117145	13.21	.00													
	1117342	81.60	.00													
	1118288	103.83	.00													
DICK50 DICKNER INC.																
30-08-19	6882	371.97-	54 11200 000													
	11112871	65.51	.00	55 13100 000												
	31058022	105.78	.00													
	31058508	200.68	.00													
DEPA50 DEPANNEUR L'ESSENTIEL INC.																
30-08-19	6883	535.90-	54 11200 000													
	4828	535.90	.00	55 13100 000												
GROU33 GAZ-O-BAR																
30-08-19	6884	1,125.60-	54 11200 000													
	00024940600	734.91	.00	55 13100 000												
	00030076192	390.69	.00													

	38 CHEQUES	72,932.08-			.00											
TOT. FACT.		72,932.08	.00		.00		.00		.00		.00		.00		.00	

SOMMAIRE DES REPARTITIONS

G/L #	DATE/COMPT	DESCRIPTION	MONTAHT	TOTAL
C 54 11200 000		BANQUE - COMPTE GENERAL	72,932.08-	

DATE 31-08-2019 13:21:00
IMPRIME LE: 30-08-2019
MUN. STE-ANGELE-DE-MERICI

JOURNAL DES DEBOURSES

PAGE 5

PERIODE: 2019 - 8

#SEQ JOURNAL: 695

DATE	#CHQ	\$CHEQUE	#G/L BANQ	TAXE	TOTAL	REPARTITIONS					
#FACTURE		MONTANT	ESCOMPTE	#G/L-C/F	#G/L-ESC	#G/L-DEP	\$DEPENSE	TPS/TVH	TVP	RECL.TAXE	DEP.NET
	C 55 13100 000			FOURNISSEURS			72,932.08				
				*** TOTAL ***			.00				

